

6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription

Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

(Voir section 3.2.2 du présent bulletin)